

mai 2021



La lettre de **Catherine Di Folco** Sénateur du Rhône

EDITO

Depuis les dernières annonces du Président de la République, les français perçoivent une issue à ce troisième confinement. Toutefois, les efforts doivent être maintenus afin que nous luttons contre cette nouvelle vague épidémique.

A cet égard, je me satisfais que les élections régionales et départementales soient maintenues en juin (malgré leur report d'une semaine). Il est essentiel de préserver la démocratie lorsque nous traversons une telle crise. Aussi, dans le cadre de la mission commune d'information destinée à évaluer les effets des mesures prises ou envisagées en matière de confinement ou de restrictions d'activités, le Sénat, souhaitant toujours être à l'écoute des élus locaux, lance une consultation afin d'étudier la dimension territoriale de la lutte contre la pandémie ([le lien](#) du questionnaire).

Par ailleurs, le Sénat a pu achever en avril l'examen du projet de loi visant à renforcer les principes de la République. Désormais, la balle est dans le camp de la majorité gouvernementale afin que les apports de notre chambre puissent être préservés.

Enfin, lors des dernières semaines, le Gouvernement a annoncé sa volonté de supprimer l'ENA et son souhait de créer l'Institut supérieur du service public. Très investie sur les questions liées à la fonction publique, je ne manquerai pas de suivre cette initiative avec une grande attention.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette lettre d'information qui retrace mon activité au mois d'avril et début mai. Je me tiens à votre entière disposition pour tout échange relatif à mon activité parlementaire.

Catherine DI FOLCO

FOCUS EN SÉANCE

Egalim : le compte n'y est pas !



A la demande du Groupe Les Républicains, le Sénat a débattu sur le thème "La loi Egalim ou comment sortir de l'impasse dans laquelle ce texte a plongé l'agriculture".

A l'occasion de ce débat, les sénateurs ont rappelé que la loi Egalim peinait à convaincre depuis son entrée en vigueur en 2018. Avec 1 milliard d'euros d'inflation constatée pour le consommateur et **aucun revenu supplémentaire dans les cours de ferme**, le Sénat estime légitime de se demander où est passée la manne financière créée par le relèvement du seuil de revente à perte mis en œuvre depuis janvier 2019 ? Malheureusement, tout laisse à penser que **les négociations commerciales pour 2021 n'ont pas rompu avec la spirale déflationniste**. Au contraire, la déflation des prix en 2021 pourrait être plus forte que celle de 2020.

En attendant un nouveau texte promis par le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, le Sénat va poursuivre ses travaux au long cours d'évaluation entamés depuis 2018 par le **groupe de suivi de la loi Egalim**. Non seulement pour juger de l'efficacité de la loi à rééquilibrer les négociations commerciales, **mais également pour estimer les charges supplémentaires qu'elle a infligées aux agriculteurs, en échange d'une absence de revenu supplémentaire**.

Projet de loi visant à renforcer les principes de la République : le Sénat adopte le texte en première lecture



Après un examen en commission des lois et en commission de la culture, le Sénat a adopté **en séance publique** un projet de loi visant à renforcer les principes de la République largement remanié.

Gérald Darmanin avait lui-même regretté le manque d'ambition du texte. « *J'aurais moi aussi aimé que le projet de loi soit plus ambitieux. L'urbanisme, la politique de peuplement, l'éducation, l'immigration et l'intégration jouent un rôle considérable.* » déclarait-il le 22 mars dernier dans le journal L'Opinion.

Le Sénat s'est donc attaché à lui donner l'ambition qu'Emmanuel Macron et ses ministres n'affichent trop souvent que dans les mots.

Même si les sénateurs ont été contraints par le périmètre restrictif donné par le gouvernement à la loi - puisque ce dernier a refusé d'inclure dans son texte les questions d'immigration et d'assimilation qui sont pourtant au cœur de la lutte contre le séparatisme - la majorité sénatoriale a renforcé certaines mesures présentées par le Gouvernement et votées par l'Assemblée Nationale et complété le texte afin de le munir de dispositifs utiles et efficaces pour lutter contre l'islamisme.

Nous avons ainsi imposé **la neutralité religieuse lors des compétitions sportives** nationales et empêché la présentation de listes communautaires lors des élections ou pour les associations étudiantes à l'université. Le Sénat a également interdit **les prières dans les couloirs des universités** et permis la dissolution d'associations qui conditionnent la participation d'une personne à une réunion en raison de sa couleur de peau ou de son origine. D'autre part, le Sénat a pris garde de ne pas pénaliser les parents qui décident d'**instruire leurs enfants en familles** en garantissant la liberté d'enseigner tout en renforçant les contrôles. Les sénateurs ont par ailleurs voté la suspension, dans un cadre bien établi, des allocations familiales pour lutter contre l'absentéisme scolaire.

La lutte contre le séparatisme islamiste ne peut se payer de mots. La balle est aujourd'hui dans le camp du Gouvernement.

Le Sénat remet l'hydroélectricité au cœur de la transition énergétique



Avec des émissions limitées entre 10 et 13 grammes d'équivalents en dioxyde de carbone par kilowattheure (gCO₂e/kWh), l'hydroélectricité figure parmi les sources d'énergie les plus décarbonées. Énergie fournie par le mouvement de l'eau, elle est convertie en électricité et constitue une source d'énergie modulable et stockable, qui contribue à garantir l'équilibre entre la production et la consommation d'électricité.

Bien que l'hydroélectricité représente la moitié de la production d'électricité renouvelable, et constitue un levier de développement essentiel pour les territoires ruraux, en particulier en zones de montagne, il est le grand oublié de la politique énergétique du Gouvernement.

Pour corriger cet oubli, le Sénat vient de voter une proposition de loi « tendant à inscrire l'hydroélectricité au cœur de la transition énergétique et de la relance économique ».

Ce texte entend restaurer le rôle des élus locaux, notamment en associant davantage les maires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à la vie des installations, ainsi qu'offrir aux professionnels de l'hydroélectricité un cadre plus adapté, grâce à des procédures simplifiées, des relations facilitées, une information confortée mais aussi des allègements fiscaux, pour mieux articuler les activités hydroélectriques avec la préservation de la biodiversité.

Projet de loi constitutionnelle complétant l'article 1er de la Constitution et relatif à la préservation de l'environnement : le Sénat propose une autre rédaction



Ce lundi 10 mai, le Sénat a adopté avec modification le projet de loi constitutionnelle complétant l'article 1er de la Constitution et relatif à la préservation de l'environnement, par 212 voix pour et 124 voix contre.

Le rapporteur du texte au nom de la commission des lois, mon collègue François-Noël BUFFET, a déclaré en séance : " *La commission des lois considère que le verbe « garantir » comporte des risques. Nous avons préféré le terme « préserve », en y ajoutant la mention du climat et en renvoyant à la Charte de l'environnement de 2004, qui a donné lieu à une jurisprudence bien établie. Nous n'avons pas voulu constitutionnaliser le doute que porte le verbe « garantir »*".

Réunies les 4 et 5 mai 2021, la commission des lois et la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat avaient préalablement adopté **deux amendements identiques visant à modifier la rédaction de l'article unique du projet de loi constitutionnelle complétant l'article 1er de la Constitution et relatif à la préservation de l'environnement**, adopté sans modification par l'Assemblée nationale en première lecture.

Convaincues de la nécessité de rechercher de nouveaux instruments juridiques pour mettre fin à la dégradation continue de notre environnement, les deux commissions ont néanmoins considéré que le projet de révision constitutionnelle déposé par le Gouvernement ne pouvait pas être adopté en l'état.

Afin de **lever toute équivoque**, les amendements identiques des deux commissions, inspirés des recommandations du Conseil d'État, énoncent que "*[La France] préserve l'environnement ainsi que la diversité biologique et agit contre le dérèglement climatique, dans les conditions prévues par la Charte de l'environnement de 2004.*" **Cette rédaction a le double mérite, sur le plan symbolique, de réaffirmer l'attachement du peuple français à la préservation de l'environnement et d'y inclure expressément la lutte contre le dérèglement climatique, que la Charte de l'environnement ne mentionne pas.**

FOCUS EN COMMISSION

Convention citoyenne pour le climat : Audition de l'association de citoyens



Dans la perspective de l'examen du projet de loi inscrivant à l'article 1er de la Constitution l'objectif de préservation de l'environnement, la commission des lois du Sénat a tenu à auditionner l'association des citoyens de la Convention citoyenne pour le climat.

A l'issue de l'audition, j'ai tenu à rappeler le rôle prépondérant que jouent les élus locaux au quotidien. Avant d'être sénateurs, nous étions des élus de terrain mais aussi des citoyens français issus de la société civile. En choisissant d'être élus sénateurs, nous avons tenu à représenter les collectivités territoriales en faisant passer l'intérêt général avant notre intérêt personnel.

[Mon intervention vidéo](#)

Simplification des normes applicables aux collectivités territoriales : Audition de la Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques

Dans le cadre des travaux menés par la délégation aux collectivités territoriales, nous avons auditionné Amélie de MONTCHALIN sur la simplification des normes applicables aux collectivités territoriales.

A cette occasion, j'ai pu sensibiliser la Ministre sur 4 points :

- Penser la simplification « jusqu'au bout », notamment concernant les procurations de vote en ligne qui impliquent, in fine, de se rendre tout de même au commissariat ou à la gendarmerie.
- Elargir la formation des hauts-fonctionnaires en leur permettant de réaliser un stage en entreprise.
- Définir le champ des études d'impact et notamment pour les propositions de loi.
- Appliquer la loi avec du bon sens plutôt qu'avec de l'excès de rigueur.

Mon intervention vidéo

SUR LE TERRAIN

Visite de Gérard LARCHER dans le Rhône



Ce mercredi 28 avril, Gérard LARCHER s'est déplacé dans le Rhône afin de dialoguer avec l'ensemble des acteurs de terrain concernés par l'adoption de la loi sur la sécurité globale.

Gérard Larcher s'est rendu à la mairie de Décines-Charpieu avant de visiter le poste de la police municipale. À Bron, une table ronde s'est tenue autour des violences contre les maires victimes de menaces ou d'agressions.

"Dans un contexte douloureux après l'attentat de Rambouillet, j'ai souhaité me rendre à Lyon pour apporter mon soutien à nos forces de police, à nos élus et aux autres acteurs du département", a déclaré le Président Larcher.

Voici quelques paroles prononcées par des maires victimes d'agressions, présents lors de cette rencontre à Bron, en colère, exaspérés, souvent démunis face à la violence, mais qui ne baissent surtout pas les bras :

« Est-il normal que l'on conseille à un maire de mettre un gilet pare-balles? ».

« De quoi sommes-nous coupables nous les élus ? »

« Plus rien ne les arrête » ,

« J'ai l'impression qu'on vide la mer avec un dé à coudre »,

« On ne doit pas baisser la tête, notre devoir est de tenir »,

Pour Gérard LARCHER, « *Quand on parle de reconquête républicaine, cela veut dire que la République a reculé* ».



Qualification d'Alexis JANDARD pour les jeux olympiques de Tokyo !

Félicitations à Alexis JANDARD, jeune Messimois, médaillé de bronze aux championnats du monde à Tokyo le 6 mai et qualifié aux Jeux Olympiques de Tokyo pour les épreuves de plongeon à 3 mètres ainsi qu' à Mathieu Rosset, également issu du club de l'USOL, qualifié pour les épreuves de plongeon à 10 m. Les élus et les habitants de notre territoire de l'Ouest Lyonnais sont très fiers d'eux et leur adressent tous leurs encouragements.

Faites-nous rêver cet été !



Commémoration du 8 mai 1945 à Messimy



LA PAROLE AUX MAIRES

1. Dans le cadre de la mission commune d'information destinée à évaluer les effets des mesures prises ou envisagées en matière de confinement ou de restrictions d'activités, **le Sénat lance une consultation afin d'étudier la dimension territoriale de la lutte contre la pandémie.**
Les maires sont invités à répondre à ce questionnaire en cliquant sur le [lien suivant](#) (jusqu'au 15 mai)
2. Par ailleurs, l'Assemblée nationale a achevé le 4 mai l'examen du **projet de loi « Climat et résilience »**.
Le Sénat, qui débattera de ce texte en juin prochain, a décidé de lancer une **consultation auprès des élus locaux** pour recueillir votre avis sur quelques mesures phares du projet de loi qui les concernent plus particulièrement. Cette consultation **initiée dans le cadre de travaux préparatoires à l'élaboration d'une loi en cours d'examen parlementaire** est une première. Elle offrira une matière précieuse pour la réflexion des rapporteurs en leur permettant d'**identifier les attentes des élus locaux pour mieux y répondre.**
Transports, énergie, économie circulaire, artificialisation des sols, biodiversité, publicité... **Autant de sujets à forts enjeux territoriaux** abordés dans le projet de loi « Climat et résilience », dont le Sénat, toujours à l'écoute des acteurs qui sont en première ligne sur le terrain, doit se saisir.
Une généralisation de **la consigne pour réemploi sur le verre** doit-elle être instaurée ? Faut-il permettre aux maires ou aux présidents d'intercommunalité **d'encadrer les publicités lumineuses** à l'intérieur des vitrines ? Est-il pertinent **d'interdire** les systèmes de **chauffages** sur les **terrasses** ? De permettre aux régions d'**instaurer une écotaxe** assise sur la circulation des véhicules de transport routier de marchandises ?
Telles sont quelques-unes des questions auxquelles les élus pourront répondre en ligne sur la plateforme participative dédiée sur le site internet du Sénat.
Si vous le souhaitez, vous pouvez participer à cette consultation en cliquant vers [l'adresse suivante](#) (jusqu'au 18 mai 2021).

ÇA NOUS INTÉRESSE

Compenser, contrôler, améliorer, détecter : pour une Poste partout et pour tous

Le Sénat a mené une réflexion prospective sur l'évolution du contenu et des modes de financement des quatre missions de service public confiées à La Poste (service universel postal, aménagement du territoire, transport et distribution de la presse, accessibilité bancaire).
4 leviers d'action que les sénateurs souhaiteraient en partie traduire dans la loi :

- **Compenser** : pour éviter une réduction du service public.
- **Contrôler** : pour s'assurer d'une juste compensation par l'État et du respect par La Poste de ses obligations de service public.
- **Améliorer** : pour renforcer les obligations de qualité de service de La Poste.
- **Détecter** : pour faire des facteurs les "détecteurs" de la précarité numérique, de la perte d'autonomie et de la "galère" administrative

[L'essentiel du rapport](#)



ÇA NOUS INTERPELLE

Gel : le Sénat demande au gouvernement de réagir sans délai face aux pertes historiques subies par nos agriculteurs !

Alors que les aides promises aux agriculteurs à la suite du gel de 2020 n'ont toujours pas été versées ! le Sénat a demandé au gouvernement de **débloquer sans délai** une enveloppe exceptionnelle pour venir en aide à nos agriculteurs qui pour certains ont tout perdu en 24 h !

Simplicité des démarches, rapidité des indemnisations. Le gouvernement doit agir vite pour sauver du désastre ceux qui nous nourrissent.



Laurence Reynaud
Collaboratrice basée en circonscription

Philippine van der Meulen
Collaboratrice basée à Paris

Cet email a été envoyé à c.di-folco@senat.fr, cliquez ici pour vous désabonner.

Permanence parlementaire - Allée des Prés Rouets - ZA des Lats 69510 Messimy
Tél. 04 78 56 01 55 - c.di-folco@senat.fr - www.catherinedifolco.com